



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 AVRIL 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FAURE Sébastien donne pouvoir à Julien FAVREAU, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à BRIERE Matthieu, LARIVE Bruno donne pouvoir à GARCIA Nathalie, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard, VERDENET Clotilde donne pouvoir à FRANÇOIS Christine.

Absent : QUEIREL Elodie

SECRETAIRE DE SEANCE :

PAYRE Raphaël est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2025 est voté par 17 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

2) Mise en œuvre de la télétransmission des actes – commande publique

Madame la Maire explique que la télétransmission permet d'envoyer à la préfecture les actes de manière dématérialisée. Cette délibération porte sur les documents de la commande publique.

Délibération votée à l'unanimité.

Henri GRUFFAT demande quand est prévue la dématérialisation des démarches complètes d'urbanisme.

Nathalie GARCIA répond qu'une partie est faite mais que pour l'archivage complet, les archives départementales n'ont pas encore fixé de date.

3) Décision modificative n°1-2025

Madame la Maire expose qu'il s'agit d'une opération comptable pour une somme de 9000 € pour permettre le règlement d'une dernière facture pour les travaux de confortement phase 2. Cela ne dépasse pas le budget prévu initialement.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Protocole accord transactionnel

Madame la Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal, nous avons voté deux accords transactionnels mais il y a eu une erreur dans l'envoi de l'accord par les avocats qui nous demandent de signer la bonne version du protocole.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Acquisition parcelle AE 149

Madame la Maire explique que la parcelle, située dans le virage entre le 39 et le 48 chemin de Sermenaz, a été donnée par le lotissement en 1978 mais l'acte n'avait pas été réalisé et la donation n'est plus possible. Par conséquent, cet acte notarié est à régulariser. Pour ce faire, les propriétaires ont été sollicités pour valider une acquisition à 1 € symbolique.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Vente parcelles AH 794 AH 796 AI 810

7) Vente parcelles AH 793 AH 795 AI 809

Madame la Maire expose que dans le cadre de la rénovation du chemin du Molliet, la commune vend 6 parcelles à deux propriétaires.

Délibérations votées à l'unanimité.

8) Tarifs accueil de loisirs

Madame la Maire explique que plusieurs raisons ont motivées l'augmentation et la modification de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs : l'augmentation de la charge salariale, du coût de la vie, les modifications imposées pour le calcul des aides des deux premières tranches de quotient familial de la CAF et l'alignement avec la tarification des trois dernières tranches du restaurant scolaire. Ce projet d'augmentation correspond à un alignement avec les tarifs des autres communes environnantes.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Augmentation seuil rémunération du contrat d'engagement éducatif

Madame la Maire expose que la mise en conformité avec le décret du 4 décembre 2024 nous oblige à augmenter la rémunération des animateurs non diplômés. La rémunération journalière brute passe de 47 € à 51,10 €.

Délibération votée à l'unanimité.

10) Questions diverses

1/ Présentation par Matthieu BRIERE du projet de renforcement de la rive droite des berges du canal de Miribel à la hauteur de la commune (étude SYMALIM) : enrochement tout hauteur pour 1.6 millions. VNF prend en compte la maîtrise d'ouvrage et une partie du montant, SNCF prend une partie du financement. Conventions à venir entre VNF/SNCF/SFR/CCMP.

Aucun risque pour la voie ferrée, travaux dévoiement fibre sur le chemin de halage.

Travaux prévus sur la rive gauche des berges du canal de Miribel : étude de trois scénarios qui sera restituée en septembre 2025.

2/ Présentation de l'esquisse de la cure : logement vacant réhabilité, reprise du local des trompes avec création d'un commerce, forte demande d'un accueil famille en deuil, toilettes publiques et végétalisation. Dépôt permis de construire début mai.

3/ Projet Alliade périscolaire bibliothèque commerce

4/ Présentation de la requalification ferme Tissot, projet privé

5/ Cérémonie du 8 mai : 80 ans et plaque de rue Marcel RUBY

6/ Travaux plateau piétonnier rue St Didier 26/27/28 mai.

7/ demande agricultrice de réaliser un labyrinthe de maïs

Prochain Conseil municipal le 26/05/2025.

Séance levée à 20h56

Fait à NEYRON le 29 avril 2025

Le Secrétaire,

Raphaël PAYRE



La Maire,

Christine FRANÇOIS



